

Image not found or type unknown



Un défunt peut-il se plaindre d'un contentieux qui s'éternise ?

Actualité législative publié le **01/08/2024**, vu **165 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Un défunt peut-il se plaindre d'un contentieux qui s'éternise ?

Y a-t-il un droit des défunts à se plaindre d'un contentieux qui s'éternise via leur ayant droit ?

Le décès d'un individu est un événement tragique qui engendre un certain nombre de conséquences juridiques et administratives.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/apres/un-defunt-peut-il-se-plaindre-dun-contentieux-qui-seternise/>